
États financiers de Croissance Ontario

31 mars 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	1-3
État de la situation financière	4
État des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé	5
État des gains et des pertes de réévaluation	6
État de la variation des actifs financiers nets	7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-19

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de
Croissance Ontario,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Croissance Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé, des gains et pertes de réévaluation, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Croissance Ontario au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de Croissance Ontario conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de Croissance Ontario à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider Croissance Ontario ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de Croissance Ontario.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de Croissance Ontario.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de Croissance Ontario à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Croissance Ontario à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 24 juin 2025

Croissance Ontario

État de la situation financière

Au 31 mars 2025

(montants en dollars canadiens)

	Notes	2025 \$	2024 \$
Actifs financiers			
Trésorerie		102 647 072	87 698 737
Titres négociables	4	284 967 520	284 939 044
Comptes débiteurs	5	9 101	1 606 456
Investissements dans des sociétés en commandite	6	182 018 622	163 534 874
Fonds ontarien de développement des technologies émergentes – FODTE	7 et 8	1 312 500	1 312 500
		570 954 815	539 091 611
Passif			
Comptes créditeurs et charges à payer	12	593 280	1 968 105
Actifs financiers nets		570 361 535	537 123 506
Actifs non financiers	14	–	–
Excédent accumulé		570 361 535	537 123 506
Engagements contractuels	11		
L'excédent accumulé se compose des éléments suivants :			
Excédent de fonctionnement accumulé		569 808 013	536 547 810
Gains de réévaluation accumulés		553 522	575 696
		570 361 535	537 123 506

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration

Original exécuté par : « Daniel Nowlan », administrateur

Original exécuté par : « Leslie Lewis Westhaver », administrateur

Croissance Ontario

État des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé

Exercice clos le 31 mars 2025

(montants en dollars canadiens)

	Notes	Budget \$	2025 Réal \$	2024 Réal \$
Revenus				
Revenus d'intérêts		16 319 756	17 403 045	17 267 932
Revenu de placement sur la distribution à				
NVCF		1 421	1 421	7 534
NGF		–	–	24 584
Genesys III		–	50 407	–
Lumira III		–	–	48 472
Amplitude II		–	–	2 140
Panache II		–	–	697
Gain en capital réalisé sur les placements du FODTE		–	1 206	19 505
Gains en capital sur la distribution à partir				
des fonds suivants :				
NVCF		5 626 159	5 626 159	1 112 063
FOCR		1 040 441	2 131 432	1 960 433
FDE		–	1 459 300	2 807 098
Yaletown I		–	–	75 401
Lumira III		358 639	358 639	(1 563 244)
Genesys III		5 181 080	5 897 103	8 817 999
Amplitude I		209 618	209 618	191 719
Lumira IV		(372 080)	–	(473 593)
Panache II		–	(43 912)	–
Recouvrement de charges d'intérêts liées aux fonds				
Période précédente		–	–	3 835
Gain de change	3	592 632	3 217 652	51 680
		28 957 666	36 312 070	30 354 255
Charges				
Remboursements au Ministère	12	1 164 866	1 197 329	1 067 357
Frais de gestion de la trésorerie	11	39 751	38 454	24 847
Frais de services professionnels	11	547 852	307 241	387 502
Dépenses des membres du conseil et des comités		4 818	7 270	5 192
Charge de créances douteuses		320 577	320 577	113 571
Perte de valeur des placements dans des sociétés				
en commandite		–	1 180 996	–
		2 077 864	3 051 867	1 598 469
Excédent annuel		26 879 802	33 260 203	28 755 786
Excédent de fonctionnement accumulé au début				
de l'exercice		536 547 810	536 547 810	507 792 024
Excédent de fonctionnement accumulé				
à la fin de l'exercice		563 427 612	569 808 013	536 547 810

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Croissance Ontario**État des gains et des pertes de réévaluation**

Exercice clos le 31 mars 2025

(montants en dollars canadiens)

	Budget	2025	2024
	\$	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Gains (pertes) de réévaluation accumulés			
au début de l'exercice	575 696	575 696	659 844
(Pertes) gains non réalisés attribuables à ce qui suit :			
Change	1 017	2 832	463
Titres négociables	–	(25 006)	(84 611)
	1 017	(22 174)	(84 148)
Gains de réévaluation accumulés			
à la fin de l'exercice	576 713	553 522	575 696

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Croissance Ontario**État de la variation des actifs financiers nets**

Exercice clos le 31 mars 2025

(montants en dollars canadiens)

	Budget	2025	2024
	\$	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Excédent annuel	26 879 802	33 260 203	28 755 786
(Pertes nettes) gains nets de réévaluation	1 017	(22 174)	(84 148)
Augmentation des actifs financiers nets	26 880 819	33 238 029	28 671 638
Actifs financiers nets au début de l'exercice	537 123 506	537 123 506	508 451 868
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	564 004 325	570 361 535	537 123 506

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Croissance Ontario
État des flux de trésorerie
Exercice clos le 31 mars 2025
(montants en dollars canadiens)

	2025 \$	2024 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent annuel	33 260 203	28 755 786
Perte de valeur des placements dans des sociétés en commandite	1 180 996	-
Gains réalisés à la vente de placements du FODTE	(1 206)	(19 505)
Gains réalisés sur les distributions à partir des sociétés en commandite	(15 638 339)	(12 927 876)
Revenus d'intérêts	(17 403 045)	(17 267 932)
Variation des soldes hors trésorerie liés au fonctionnement		
Comptes débiteurs	1 597 355	(898 345)
Comptes créditeurs et charges à payer	(1 374 825)	1 588 833
Intérêts reçus	17 431 572	16 154 081
	19 052 711	15 385 042
Activités de placement		
Produit de la cession et des rachats de titres négociables	503 184 644	521 831 500
Achat de titres négociables	(503 266 653)	(526 168 079)
Produit des placements dans des sociétés en commandite	15 981 447	12 927 876
Achat de placements dans des sociétés en commandite	(30 830 495)	(34 322 157)
Remboursement de capital des sociétés en commandite	10 822 643	16 516 547
Libération d'une retenue liée au FODTE	4 038	19 968
	(4 104 376)	(9 194 345)
Augmentation de la trésorerie au cours de l'exercice	14 948 335	6 190 697
Trésorerie au début de l'exercice	87 698 737	81 508 040
Trésorerie à la fin de l'exercice	102 647 072	87 698 737

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Croissance Ontario

Notes complémentaires

31 mars 2025

(montants en dollars canadiens)

1. Description des activités

Croissance Ontario (ou la « Société ») est une personne morale sans capital-actions, établie en vertu de la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* (la « Loi »), qui a été promulguée le 1^{er} février 2009 à titre d'organisme du ministère de la Recherche et de l'Innovation (le « MRI »). En juillet 2018, le ministère responsable a été restructuré pour devenir le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (collectivement, le « Ministère »). Au 31 mars 2025, Croissance Ontario relevait du ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le « ministre »).

Le cadre juridique de la Société est énoncé dans la Loi. Aux termes de l'article 4 de la Loi, la Société a pour objet de :

- a) recevoir, détenir, gérer et administrer la participation du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite appelée Fonds ontarien de capital-risque SC;
- b) recevoir, détenir et administrer des biens, immeubles ou meubles, aux fins des objets visés ci-dessus;
- c) réaliser les autres objets, placements ou catégories de placements que prescrivent les règlements.

Le Règlement de l'Ontario 278/09, pris en application de la Loi, prescrit des objets additionnels de la Société. Les placements suivants sont prescrits comme catégories de placements aux fins de l'article 4 de la Loi :

- i) Des placements dans un fonds de capital-risque qui investit dans :
 - 1) des sociétés à but lucratif, si les placements dans le fonds de capital-risque comprennent des placements dans des sociétés fermées;
 - 2) d'autres fonds de capital-risque qui investissent dans des sociétés à but lucratif si les placements dans l'autre fonds de capital-risque comprennent des placements dans des sociétés fermées.
- ii) Des placements dans des sociétés à but lucratif qui sont :
 - 1) des sociétés fermées;
 - 2) des sociétés ouvertes, si la Société :
 - a) a investi dans ces sociétés quand elles étaient des sociétés fermées;
 - b) a investi dans un fonds de capital-risque visé à la disposition 1 qui a fait des placements directs ou indirects dans ces sociétés quand elles étaient des sociétés fermées.
- iii) Des placements dans des entreprises que la Société considère comme des entreprises de technologies émergentes, au titre d'un portefeuille appelé, en français, Fonds ontarien de développement des technologies émergentes et, en anglais, Ontario Emerging Technologies Fund.

Les objets additionnels suivants de la Société sont prescrits aux fins de l'article 4 de la Loi :

- 1) Mettre sur pied des conférences ou des activités portant sur des questions liées au capital-risque, ou y participer.
- 2) Recueillir, analyser ou distribuer des renseignements sur des questions liées au capital-risque.
- 3) Fournir des conseils au gouvernement de l'Ontario en ce qui concerne les questions liées au capital-risque.
- 4) Entreprendre des activités qui s'apparentent ou se rattachent aux objets visés aux dispositions 1, 2 et 3.

Croissance Ontario

Notes complémentaires

31 mars 2025

(montants en dollars canadiens)

1. Description des activités (suite)

Au 31 mars 2025, la Société possédait des placements en capital-risque dans 21 fonds :

1) le Fonds ontarien de capital-risque SC – FOCR; 2) le Northleaf Venture Catalyst Fund LP – NVCF; 3) le Fonds Démarrage et expansion I – FDE; 4) le Fonds de croissance et d'innovation de Yaletown I – Yaletown I; 5) Lumira Ventures III LP – Lumira III; 6) Genesys Ventures III LP – Genesys III; 7) Amplitude Ventures I LP – Amplitude I; 8) Lumira Ventures IV LP – Lumira IV; 9) le Fonds de croissance et d'innovation de Yaletown II – Yaletown II; 10) Whitecap Venture Partners V LP – Whitecap V; 11) le Panache Ventures Investment Fund II 2022 LP – Panache II; 12) le Maverix Growth Equity Fund I, LP – Maverix I; 13) le Climate Innovation Capital Fund I LP – CIC I; 14) le Northleaf Growth Fund (Canada) LP – NGF; 15) Amplitude Ventures II LP – Amplitude II; 16) le Fonds d'opportunités canadiennes Brightspark II – Brightspark II; 17) Genesys Ventures IV LP – Genesys IV; 18) le Fonds d'investissement Luge II – Luge II; 19) McRock Fund III LP – McRock III; 20) Mistral Venture Partners IV LP – Mistral IV; et 21) le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes – FODTE, respectivement.

Comme l'exige la directive pour les agences et les nominations, la Société et le ministre ont conclu un protocole d'entente qui définit les relations opérationnelles, administratives, financières et autres qui existent entre le ministre, le Ministère et la Société.

Croissance Ontario demande une exonération de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). À titre d'entité provinciale incluse dans l'annexe A d'un accord de réciprocité fiscale entre le Canada et l'Ontario, Croissance Ontario peut demander le remboursement de la taxe de vente harmonisée (la « TVH »). En vertu du modèle de paiement et de remboursement, Croissance Ontario paie la TVH sur les fournitures et les services taxables, puis demande un remboursement de la TVH acquittée.

La province de l'Ontario considère Croissance Ontario comme une entreprise opérationnelle dont l'exercice financier prend fin également le 31 mars.

2. Résumé des principales méthodes comptables

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société est le dollar canadien. Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (les « NCSP »), établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada. Les principales méthodes comptables de la Société sont résumées ci-dessous.

Titres négociables

Les placements dans des titres qui sont négociés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur au 31 mars, et tout gain ou toute perte non réalisé est comptabilisé dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation liés à un placement en particulier sont reclassés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsque ce placement est liquidé. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus, le cas échéant.

Les placements dans des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués au coût. Les pertes de valeur, autres que temporaires, sont comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand elles surviennent.

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Investissements dans des sociétés en commandite

Les investissements dans les sociétés en commandite sont classés comme instruments financiers et sont comptabilisés au coût, en fonction du capital appelé par leur associé commandité respectif. Puisque ces investissements ne sont pas négociés sur un marché actif, leur juste valeur ne peut être aisément déterminée. Les investissements font ultérieurement l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et toute perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (le « FODTE »)

Les investissements dans le FODTE sont classés comme des instruments financiers et sont comptabilisés au coût ou évalués à la juste valeur selon qu'il existe ou non un marché actif pour les titres. Les placements du FODTE cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière, et tout gain ou toute perte non réalisé est comptabilisé dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation sont reclassés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand un placement est déprécié ou cesse d'être comptabilisé. Les pertes de valeur, autres que temporaires, sont inscrites dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsqu'elles sont comptabilisées. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus ou des dividendes à payer, selon le cas.

Si un investissement du FODTE n'est pas négocié sur un marché actif, il est évalué au coût. Les investissements du FODTE font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et toute perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Les intérêts courus, les dividendes et les gains réalisés à la vente d'investissements du FODTE sont inscrits de la façon décrite ci-après sous la rubrique « Comptabilisation des produits ». Si la Société dispose d'éléments d'information indiquant que les sommes dues seront perçues, ces sommes sont comptabilisées comme des sommes à recevoir; sinon, une réserve correspondant à ces sommes est constituée. Si, dans un exercice ultérieur, la Société reçoit une somme qui avait été radiée, celle-ci est inscrite à titre de recouvrement d'un montant auparavant jugé irrécouvrable. Les sommes radiées ou recouvrées sont comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé pendant l'exercice au cours duquel la radiation ou le recouvrement a lieu.

Juste valeur et dépréciation

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs de la Société correspond à peu près à leur juste valeur, étant donné l'échéance immédiate ou rapprochée de ces instruments financiers.

Les investissements dans les sociétés en commandite ont été inscrits au coût. Les fonds n'ont pas de prix coté sur un marché actif. Compte tenu de sa méthode d'évaluation de la dépréciation, la Société peut soumettre périodiquement ses placements dans les fonds à des tests afin de déterminer s'ils ont subi une moins-value durable qui indiquerait une perte de valeur. S'il est déterminé que le placement s'est déprécié, il est ramené à la nouvelle valeur comptable, et la perte de valeur en résultant est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Juste valeur et dépréciation (suite)

Les investissements effectués dans les sociétés comprises dans le portefeuille du FODTE sont inscrits au coût, lequel représente la juste valeur au moment de l'acquisition. Les placements dans le FODTE cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur au 31 mars. Tout gain ou toute perte non réalisé est comptabilisé dans l'état des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à ce que l'investissement cesse d'être comptabilisé, les gains ou pertes étant alors comptabilisés à l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. Tous les autres placements du FODTE sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Dans le cadre du processus de déclaration à la province de l'Ontario, la Société doit procéder à des évaluations périodiques des placements du FODTE afin de déterminer s'ils ont subi une moins-value durable qui indiquerait une perte de valeur.

S'il est déterminé que les placements se sont dépréciés, ils sont ramenés à la nouvelle valeur comptable, et les pertes de valeur sont immédiatement comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. En outre, dans la mesure où un titre détenu dans le FODTE est un instrument financier hybride comportant un dérivé incorporé, comme une option de conversion en actions, ce dérivé doit être évalué à la juste valeur à l'acquisition, à moins que ce dérivé ne soit lié à des instruments de capitaux propres non cotés et qu'il ne doive être réglé à la livraison de ces instruments, auquel cas le dérivé doit être évalué au coût. Pour les produits dérivés classés à la juste valeur, la valeur est d'abord déterminée en fonction d'un cours sur un marché actif ou, en l'absence d'un tel cours, en appliquant une technique d'évaluation appropriée.

Comptabilisation des produits

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Dans le cas des titres négociables et des investissements du FODTE, les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice conformément au contrat d'achat et dans la mesure où il est prévu qu'ils seront recouvrés.

Les revenus de dividende sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir le dividende en question, conformément aux modalités de l'émission des actions.

Les gains réalisés à la vente de placements du FODTE sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir le produit, conformément aux modalités de la disposition respective.

Les produits tirés des distributions provenant des investissements dans les sociétés en commandite sont comptabilisés au cours de l'exercice au cours duquel la Société devient en droit de recevoir la distribution, conformément aux modalités de l'entente de société en commandite respective.

Croissance Ontario a conclu un certain nombre d'ententes de paiement de transfert visant le FODTE, le NVCF, le FDE, le Fonds d'actions pour le secteur des technologies propres, le Fonds de capital-risque en sciences de la vie et le FOCR, dont le financement reçu représente les sommes transférées à la Société par le Ministère. Le financement est comptabilisé lorsque les sommes sont reçues. Le Fonds d'actions pour le secteur des technologies propres est une initiative dans le cadre de laquelle la Société s'est engagée à investir un montant de 20 M\$ auprès de Yaletown I. Le Fonds de capital-risque en sciences de la vie est une initiative dans le cadre de laquelle la Société s'est engagée à investir un montant de 23 M\$ auprès de Lumira III, de 17 M\$ auprès de Genesys III et de 10 M\$ auprès d'Amplitude. Le FOCR fait référence à l'initiative du Fonds ontarien de capital-risque, dans le cadre de laquelle la Société s'est engagée à ce jour à investir un montant de 11,7 M\$ US auprès de Lumira IV, de 13 M\$ auprès de Yaletown II, de 10 M\$ auprès de Whitecap V, de 7,5 M\$ auprès de Panache II, de 15 M\$ US auprès de Maverix I, de 5 M\$ US auprès de CIC I, de 10 M\$ US auprès de NGF, de 11,5 M\$ US auprès de Amplitude II, de 10 M\$ auprès de Brightspark II, de 10 M\$ auprès de Genesys IV, de 12 M\$ auprès de Luge II, de 11 M\$ US auprès de McRock III et de 5 M\$ auprès de Mistral IV.

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Catégories de charges

Les frais de gestion de la trésorerie représentent principalement les frais payés à l'Office ontarien de financement (l'« OOF ») pour la gestion de la trésorerie et pour des services connexes.

Les honoraires professionnels représentent les montants payés à des tiers fournisseurs de services.

Les jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités représentent les sommes qui leur sont versées, conformément à la politique de rémunération des membres du conseil d'administration et des comités, laquelle est conforme à la directive concernant les organismes et les nominations. En 2015, l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») a décrété que les personnes fournissant des services à temps partiel pour lesquels elles reçoivent une allocation quotidienne doivent être traitées comme des employés aux fins de l'impôt uniquement. Ainsi, la TVH peut ne pas être facturée pour ces services puisque a) l'ARC ne les considère pas comme un produit imposable et b) l'assurance-emploi est applicable. Ces personnes ne peuvent pas cotiser au Régime de pensions du Canada pour ces services.

Les remboursements au Ministère représentent des charges directes de Croissance Ontario réglées par le Ministère en son nom à des fins administratives seulement.

Conversion des devises

Les gains et les pertes de change sur les éléments monétaires sont immédiatement comptabilisés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. Les gains et les pertes de change non réalisés sur les titres négociables et les placements dans les fonds sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de change non réalisés sont reclassés, passant de l'état des gains et des pertes de réévaluation à l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsque l'instrument financier cesse d'être comptabilisé.

Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformes aux NCSP exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses. Ces estimations ont une incidence sur les montants constatés de l'actif et du passif, sur la présentation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers et sur les montants constatés des revenus et des charges pour la période. Ces estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont examinées périodiquement pour tenir compte de nouveaux renseignements lorsqu'ils sont disponibles. Les estimations importantes comprennent l'évaluation des investissements du FODTE. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. Instruments financiers

La Société est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité, au risque de change, au risque de taux d'intérêt et à l'autre risque de prix découlant des instruments financiers. Cette note contient des renseignements sur l'exposition de Croissance Ontario à chacun de ces risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une partie manque à ses obligations. La Société considère que les obligations des gouvernements de l'Ontario et du Canada sont relativement sans risque (note 4).

3. Instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité ait de la difficulté à obtenir du financement pour répondre aux besoins prévus et imprévus en liquidités associés à ses passifs financiers. La Société gère le risque de liquidité en détenant de la trésorerie ou des investissements très liquides. De plus, le Ministère verse des fonds à la Société pour lui permettre de respecter ses obligations, au besoin.

Risque de change

Le risque de change est le risque lié aux résultats des activités de la Société découlant de la fluctuation des taux de change et du degré de leur volatilité. L'exposition de la Société au risque de change est limitée à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie libellés en dollars américains ainsi qu'aux placements du FODTE libellés en dollars américains qu'elle détient. Croissance Ontario ne couvre pas son exposition au dollar américain. Au 31 mars 2025, la Société avait une exposition nette au dollar américain de 63 052 360 \$ US (61 747 162 \$ US en 2024).

Une appréciation ou une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain au 31 mars 2025 entraînerait une incidence de 3 152 618 \$ US à l'état des gains et des pertes de réévaluation (3 087 358 \$ US en 2024) et serait sans incidence sur l'excédent de fonctionnement. Dans les faits, les résultats de négociations pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'incidence pourrait être significative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier soit défavorablement touchée par une variation des taux d'intérêt. Afin de réduire au minimum le risque lié à la fluctuation des taux d'intérêt, la Société gère l'exposition à ce risque dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières courantes. Le principal risque pour la Société à cet égard est lié à ses titres négociables à court terme et aux placements du FODTE. Le risque lié aux variations des taux d'intérêt pour les titres négociables est minime, puisque les placements sont détenus pour une durée de trois ans ou moins de façon à s'aligner sur les prélèvements des sociétés en commandite prévus par leurs gestionnaires de fonds respectifs.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison de la variation des prix du marché ou de facteurs propres à un investissement en particulier. Le risque maximal lié aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. Les titres négociables consistent en des bons du Trésor, qui ne sont pas assujettis à un risque de prix considérable. Au 31 mars 2025, si la valeur des investissements dans les titres négociables, les sociétés en commandite et le FODTE avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, la valeur des investissements aurait varié de 9 166 556 \$ (8 279 438 \$ en 2024). Les investissements dans les fonds effectués par l'intermédiaire des sociétés en commandite ou du FODTE sont hautement illiquides, n'ont pas un prix de marché facilement déterminable et se font généralement dans de jeunes entreprises pour lesquelles la valeur ultime du placement, lors de toute disposition éventuelle par Croissance Ontario, est intrinsèquement imprévisible.

Le rendement de ces investissements est tributaire de facteurs propres à chaque société (comme la performance financière, la viabilité du produit et la qualité de la gestion) et de facteurs externes (comme le contexte économique et les progrès technologiques des concurrents). La valeur comptable du portefeuille du FODTE est évaluée au coût, moins toute perte de valeur durable à la date de l'état de la situation financière. Toutefois, les montants qui pourraient être réalisés ultimement pourraient différer de façon significative.

Croissance Ontario

Notes complémentaires

31 mars 2025

(montants en dollars canadiens)

4. Titres négociables

La Société peut investir à titre temporaire de l'argent dont elle n'a pas besoin immédiatement pour réaliser ses objets dans les titres suivants :

- a) Obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne.
- b) Comptes et certificats de dépôt à court terme portant intérêt émis ou garantis par une banque à charte, société de fiducie, coopérative d'épargne ou caisse populaire.

La Société peut recevoir des distributions de ses investissements en capital-risque sous forme de trésorerie et de titres. Si les titres sont cotés en bourse, ils sont reclassés en tant que titres négociables.

La valeur des placements dans des titres négociables aux 31 mars se présentait comme suit :

	Valeur nominale \$	Juste valeur \$	Valeur nominale \$	2024 Juste valeur \$
Bons du Trésor de la province de l'Ontario échéant entre le 16 avril 2025 et le 1 ^{er} janvier 2026, taux d'intérêt nominal moyen de 0,00 %	69 449 000	68 636 753	33 152 000	32 623 553
Bons du Trésor de la province de l'Ontario échéant entre le 15 avril 2025 et le 25 février 2026, taux d'intérêt nominal moyen de 0,00 %	218 664 000	216 330 767	254 511 000	252 315 491
	288 113 000	284 967 520	287 663 000	284 939 044

La juste valeur comprend tout intérêt couru sur les bons du Trésor.

La juste valeur des titres négociables peut varier selon les taux d'intérêt. Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, une variation de 1 % des taux d'intérêt se traduirait par une incidence de 2 849 675 \$ (2 849 390 \$ en 2024) sur les résultats des activités.

5. Comptes débiteurs

En tant qu'organisme régi par l'annexe A, Croissance Ontario doit se conformer au modèle de paiement et de remboursement de la TVH sur les achats directs. La Société paie la TVH sur ses achats et soumet ensuite une demande mensuelle de remboursement à l'Agence du revenu du Canada. Au 31 mars 2025, les remboursements de TVH à recevoir se chiffraient à 9 101 \$ (2 197 \$ en 2024).

Les gains réalisés à la vente de placements du FODTE sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir le produit, conformément aux modalités des dispositions respectives. Les montants à recevoir à la suite des cessions de placements du FODTE réalisées en 2025 se chiffrent à néant et sont détenus en mains tierces aux fins des déboursements futurs (369 297 \$ en 2024).

L'indemnisation générale de Generac a pris fin le 1^{er} décembre 2022; toutefois, les fonds étaient détenus en mains tierces dans l'attente de la résolution d'un litige en cours concernant la contrefaçon d'un brevet. Au cours de l'exercice, l'indemnisation spéciale de Generac de 320 577 \$ a été libérée et remise à l'acheteur, et elle a été comptabilisée en tant que créance douteuse en avril 2024. Le fonds de dépenses de Generac a été libéré en janvier 2025.

De plus, Croissance Ontario est partie à un entiercement de néant (106 680 \$ en 2024) de Genesys Ventures III LP, en attente d'aucun ajustement. Croissance Ontario est également partie à une clause d'indexation sur le résultat de néant (91 309 \$ en 2024) de Genesys Ventures III LP, en attente d'aucun ajustement.

Croissance Ontario Notes complémentaires

31 mars 2025

(montants en dollars canadiens)

6. Investissements dans des sociétés en commandite

La Société investit dans 20 (18 en 2024) sociétés en commandite. Les engagements en capital sont versés aux sociétés en commandite selon le montant et le moment établis par le commandité respectif afin de répondre aux besoins de financement de la société en commandite. Les distributions des sociétés en commandite sont versées selon le montant et le moment établis par le commandité respectif. Certaines distributions peuvent être assujetties aux dispositions de restitution de la convention de société en commandite respective. Les investissements en capital-risque ont un horizon de placement à long terme et sont considérés comme des actifs à long terme.

Le tableau ci-dessous présente les investissements de la Société dans des sociétés en commandite au 31 mars 2025 :

	Engagement total \$	Engagement non encore appelé \$	2025 Coût des investissements*	2024 Coût des investissements*
			\$	\$
Société en commandite				
Fonds ontarien de capital-risque SC – FOCR	90 000 000	900 537	3 052 670	7 494 358
Northleaf Venture Catalyst Fund LP – NVCF	50 000 000	—	45 216 875	47 831 297
Fonds Démarrage et expansion I – FDE	25 000 000	621 754	24 378 246	22 217 386
Fonds de croissance et d'innovation de Yaletown I – Yaletown I	20 000 000	2 400 000	14 972 234	13 972 234
Lumira Ventures III LP – Lumira III	23 000 000	196 072	18 276 700	16 862 260
Genesys Ventures III LP – Genesys III	17 000 000	2 847 203	6 819 301	9 289 276
Amplitude Ventures I LP – Amplitude I	10 000 000	2 722 136	6 379 858	6 713 030
Lumira Ventures IV LP – Lumira IV (note 1)	16 819 920	3 936 474	10 848 416	7 103 093
Fonds de croissance et d'innovation de Yaletown II – Yaletown II	13 000 000	5 330 000	7 670 000	5 720 000
Whitecap Venture Partners V LP – Whitecap V	10 000 000	4 810 065	5 189 935	4 242 802
Panache Ventures Investment Fund II 2022 LP – Panache II	7 500 000	3 759 623	3 677 094	2 234 720
Maverix Growth Equity Fund I, LP – Maverix I (note 1)	21 564 000	9 703 800	11 258 246	8 013 296
Climate Innovation Capital Fund I LP – CIC I (note 1)	7 188 000	2 043 300	4 835 587	3 761 678
Northleaf Growth Fund LP – NGF (note 1)	14 376 000	6 469 200	7 569 129	3 388 604
Amplitude Ventures II LP – Amplitude II (note 1)	16 532 400	10 894 077	5 365 002	2 629 688
Fonds d'opportunités canadiennes Brightspark II – Brightspark II (note 1)	10 000 000	8 175 800	1 830 891	1 395 539
Genesys Ventures IV LP – Genesys IV (note 1)	15 000 000	12 959 915	2 089 061	665 613
Fonds d'investissement Luge II – Luge II (note 1)	12 000 000	10 858 439	1 141 561	—
McRock Fund III LP – McRock III (note 1)	15 813 600	15 354 682	447 816	—
Mistral Venture Partners IV LP – Mistral IV (note 1)	5 000 000	4 000 000	1 000 000	—
	399 793 920	107 983 077	182 018 622	163 534 874

* Le coût des investissements représente le total des fonds versés à la société en commandite, déduction faite des distributions de remboursement de capital de la part de la société en commandite et de toute charge pour perte de valeur.

Note 1 : Engagements payables en dollars américains. Engagements non appelés en fonction du taux de change au 31 mars 2025.

Croissance Ontario Notes complémentaires

31 mars 2025

(montants en dollars canadiens)

7. Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (le « FODTE »)

Le FODTE a été créé en juillet 2009 avec l'aide du gouvernement de l'Ontario, qui s'est engagé à investir 250 M\$. Le FODTE, en tant que fonds de co-investissement direct, investit dans des entreprises novatrices à fort potentiel, avec d'autres investisseurs qualifiés qui ont fait leurs preuves. Le fonds investit dans trois secteurs stratégiques : a) les technologies propres, b) les médias numériques et les technologies de l'information et des communications et c) les sciences de la vie et les technologies de la santé de pointe.

Le 30 mai 2012, la Société a cessé temporairement d'investir dans le cadre du FODTE pour une période indéterminée. Cette décision n'a pas porté atteinte à sa capacité de continuer à faire des investissements de suivi dans des sociétés existantes du portefeuille.

8. Investissements dans le FODTE

Les investissements dans le FODTE peuvent prendre la forme de titres de capitaux propres, de bons de souscription ou de titres de créance convertibles négociés en dollars canadiens (« \$ CA ») ou en dollars américains (« \$ US »). Le tableau ci-dessous résume les investissements dans le FODTE aux 31 mars :

	Coût d'acquisition*	Valeur comptable	Éléments éventuels**		Coût d'acquisition*	Valeur comptable	Éléments éventuels**
	\$	\$	\$		\$	\$	\$
En \$ CA	1 687 500	1 312 500	—		1 687 500	1 312 500	—

* Représente le coût historique, déduction faite des placements liquidés et des placements radiés.

** Investissements de suivi que la Société s'est engagée à effectuer, mais qui n'ont pas encore été effectués.

Tous les investissements ont été faits en conformité avec les directives du FODTE. Au 31 mars 2025, le portefeuille du FODTE comprenait des placements dans une société, qui représentait 0,23 % de l'actif net (une société qui représentait 0,26 % en 2024). Le calcul des pourcentages exclut les placements dépréciés dans des sociétés dont la valeur comptable est symbolique ou nulle.

Un total de 61 592 (61 592 en 2024) actions de Peraso Inc. sont actuellement détenues en mains tierces pour Croissance Ontario dans le cadre de l'opération de Peraso Inc. La valeur de ces actions est exclue des investissements dans le FODTE, car les restrictions sur ces actions font en sorte que la valeur pourrait ne pas être réalisée. En raison de l'incertitude relative à la réalisation, le revenu provenant de ces actions sera présenté lorsqu'il sera libéré.

9. Revenu de placement dans le FODTE

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, la Société a comptabilisé un montant de 1 206 \$ (néant en 2024) en revenu de placement résultant d'investissements dans le FODTE.

10. Perte de valeur des investissements dans des sociétés en commandite

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, la direction a déterminé des pertes de valeur des investissements dans des sociétés en commandite de 1 180 996 \$ (néant en 2024), lesquelles ont été comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

11. Engagements contractuels

Outre les engagements d'investissement auprès des différentes sociétés en commandite décrits à la note 6, Croissance Ontario a les engagements contractuels décrits ci-dessous :

- En vertu d'une entente de services financiers conclue entre l'OOF et Croissance Ontario, l'OOF fournit des services et des activités de gestion de placements et de trésorerie pour Croissance Ontario. L'OOF est l'organisme de la province de l'Ontario chargé de fournir des services financiers et des services centralisés de gestion de trésorerie au gouvernement. Croissance Ontario rémunère l'OOF pour ces services en fonction des actifs gérés et lui rembourse les frais associés aux activités connexes sur une base de recouvrement des coûts.
- En vertu du contrat conclu entre LP Analyst et Croissance Ontario, LP Analyst fournit des services-conseils en placement, notamment en matière de stratégie de sélection de placements, des services et des activités de contrôle diligent pour les nouveaux placements potentiels dans des fonds, des conseils d'affaires à l'appui des négociations, ainsi que des services de surveillance du portefeuille et de présentation de rapports. Croissance Ontario verse des honoraires à un taux fixe ou horaire pour ces services et ces activités, respectivement.
- En vertu du contrat conclu entre WCO Professional Corporation (« WCO ») et Croissance Ontario, WCO exerce des fonctions comptables liées aux activités de Croissance Ontario. Croissance Ontario verse des honoraires à un taux horaire pour ces services.

12. Comptes créditeurs

La Société et le Ministère exercent leurs activités respectives sur la base du partage des coûts. La Société rembourse au Ministère certaines dépenses engagées en son nom. Il peut s'agir, entre autres, des dépenses liées aux salaires, aux avantages sociaux, aux attributions pour la technologie de l'information par membre du personnel, aux installations et aux services juridiques externes, et des frais liés aux services de conception de sites Web, de traduction en français et d'autres services.

La comptabilisation et l'évaluation de tout remboursement font l'objet d'un rapprochement annuel entre la Société et le Ministère, et la nature ainsi que l'étendue des services fournis par le Ministère doivent être approuvées.

La Société comptabilise les charges admissibles remboursables au Ministère dans ses comptes créditeurs selon les estimations présentées par le Ministère, lesquelles peuvent être vérifiées de façon indépendante par la Société. Au 31 mars 2025, les remboursements payables à terme échu s'élevaient à 442 867 \$ (327 511 \$ en 2024).

Au 31 mars 2025, le solde de 150 413 \$ (1 640 594 \$ en 2024) représentait les montants dus à terme échu à divers fournisseurs de services et commanditaires.

13. Opérations entre apparentés

Au 31 mars 2025, la Société avait conclu des opérations entre apparentés avec le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le « MDECEC »), l'Office ontarien de financement (l'« OOF ») et la province de l'Ontario.

Croissance Ontario n'a aucun actif lié aux immobilisations corporelles ou passif à long terme. Elle est assujettie à une politique en vertu de laquelle le Ministère ou un autre organisme public assure la gestion des actifs et des passifs utilisés pour la prestation de services à la Société, ou découlant de la prestation de ces services (par exemple la paie, les installations, les services publics, les services liés aux technologies de l'information et aux communications, etc.).

13. Opérations entre apparentés (suite)

Croissance Ontario dispose de ressources limitées pour émettre des chèques ou effectuer des virements bancaires afin de payer ses fournisseurs directs et ses fournisseurs de services. Avec l'approbation du bureau du contrôle financier du Ministère, Croissance Ontario se sert de l'accès du ministère aux Services communs de l'Ontario (les « SCO ») pour payer indirectement la plupart de ses fournisseurs et fournisseurs de services. Les SCO comptabilisent ces paiements au moyen du Système intégré de gestion de l'information financière (le « SIGIF ») du gouvernement dans les centres de coûts du Ministère. Le Ministère facture ces montants à Croissance Ontario chaque trimestre aux fins de remboursement.

La prestation de services à la Société par un tiers est assujettie à une politique de remboursement en fonction des coûts de ces services ou des honoraires prévus aux termes d'une entente de niveau de service.

14. Actifs non financiers

La Société n'a pas d'immobilisations corporelles ou de charges payées d'avance. Un inventaire des fournitures de bureau est réalisé aux fins d'utilisation et comptabilisé en charges pour l'exercice pendant lequel les achats ont lieu. Le coût total de ces fournitures n'a pas d'incidence significative sur les états financiers, et l'on s'attend à ce qu'elles soient utilisées moins de un an après la date d'achat.

15. Événements postérieurs à la date des états financiers

- a) Après la fin de l'exercice, la Société s'est engagée à investir un montant de 3,5 M\$ US auprès de Garage Capital Opportunities Fund III LP ainsi qu'un montant de 3,9 M\$ US auprès de Garage Capital Fund V LP dans le cadre de l'initiative du Fonds ontarien de capital-risque.
- b) Après la fin de l'exercice, la Société a reçu des distributions de 13,8 M\$ CA du Northleaf Venture Catalyst Fund LP le 29 avril 2025.
- c) Après la fin de l'exercice, le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il augmenterait ses placements en capital-risque par l'entremise de Croissance Ontario en injectant un montant supplémentaire de 90 M\$ dans des fonds de capital-risque. Cela comprend un montant de 50 M\$ investi dans des fonds de capital de risque de l'Ontario axés sur les technologies liées à la défense nationale et les technologies connexes, telles que l'intelligence artificielle et la cybersécurité, ainsi qu'un montant de 40 M\$ investi dans des fonds de capital de risque qui aideront les entreprises du secteur des sciences de la vie et de la biofabrication à innover et à prendre de l'expansion.
- d) Le 1^{er} février 2025, le président des États-Unis, Donald Trump, a signé un décret imposant des droits de douanes au Canada, lesquels devaient à l'origine entrer en vigueur le 4 février 2025, et le Canada a riposté en annonçant qu'il imposera des mesures de rétorsion tarifaire stratégiques et ciblées. Depuis ce moment, une série de mesures et de contre-mesures ont été adoptées par les deux pays.

En raison de l'imposition des droits de douanes entre les États-Unis et le Canada, certains placements détenus par la Société dans des entreprises du FODTE et certains placements dans des sociétés en commandite pourraient subir des répercussions défavorables. Ces placements sont comptabilisés au plus faible de leur coût et de leur juste valeur à la date de l'état de la situation financière.

La durée et l'incidence des droits de douanes entre les États-Unis et le Canada sont inconnues à l'heure actuelle. Il est également impossible d'estimer avec fiabilité l'incidence que la sévérité et la durée des droits de douanes auront sur les résultats financiers et la situation financière de la Société au cours des périodes futures.